

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 10554

Numéro SIREN : 662 000 512

Nom ou dénomination : INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2022 sous le numéro de dépôt 9941

INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC
Société par Actions Simplifiée
d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes
au capital de 46 000 euros
Siège social : 22 rue Garnier 92200 Neuilly-sur-Seine
662 000 512 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 22 MARS 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 647 872,89 euros, décide de l'affecter comme suit :

. En totalité au poste « Autres réserves » **647 872,89 €**

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres est de 2 363 658 euros.

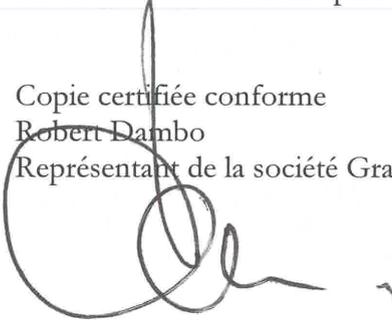
L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

Robert Dambo

Représentant de la société Grant Thornton & Associés, Présidente





Ledouble

INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC

22, rue Garnier - 92200 Neuilly sur Seine

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

Ledouble SAS - 8, rue Halévy - 75009 PARIS

Tél. 01 43 12 84 85 - E-mail info@ledouble.fr

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables et à la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris

Société par actions simplifiée au capital de 438 360 €

RCS PARIS B 392 702 023 – TVA Intracommunautaire FR 50 392 702 023



Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IGEC - INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

➤ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

➤ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation administrative et comptable ainsi que sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 11 mars 2022

LEDOUBLE SAS

Agnès Piniot

Agnès Piniot (11 Mar 2022 16:41 GMT+1)

Agnès PINIOT

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2021	Net 30/09/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	486 868		486 868	236 537
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	6 744 662		6 744 662	7 942 378
Disponibilités	364 535		364 535	83 204
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 596 065		7 596 065	8 262 118
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 596 065		7 596 065	8 262 118
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	46 000	46 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 600	4 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 665 186	1 399 651
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	647 873	265 535
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 363 658	1 715 786
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	288	34
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4 790 991	6 192 276
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 167	2 797
Dettes fiscales et sociales	5 649	4 164
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	432 312	347 062
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	5 232 407	6 546 333
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 596 065	8 262 118
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 232 407	6 546 333
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	288	34
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/09/2021	30/09/2020
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	103 061	1
Total I	103 061	1
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	8 383	8 885
Impôts, taxes et versements assimilés	6 225	6 078
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2	3
Total II	14 610	14 966
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	88 451	-14 965
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	251 753	181 246
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	610	259
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	489 949	155 536
Total V	742 312	337 041
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	27 864	23 057
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	27 864	23 057
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	714 448	313 984
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	802 899	299 019

Compte de résultat (suite)

	30/09/2021	30/09/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	155 026	33 484
Total des produits (I+III+V+VII)	845 373	337 042
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	197 500	71 507
BENEFICE OU PERTE	647 873	265 535
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	252 363	181 504
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	13 573	23 033

Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

La crise sanitaire liée à la Covid 19 est sans impact significatif sur les comptes de l'exercice 2020/2021.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS IGEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 7 596 065 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 647 873 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement (VMP)

La valeur brute des VMP est constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les VMP sont constituées d'actions de la société mère.

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 486 868 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	486 868	486 868	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	486 868	486 868	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	30 746
Total	30 746

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 46 000,00 Euro décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 46,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	46,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	46,00

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 232 407 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	288	288		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 167	3 167		
Dettes fiscales et sociales	5 649	5 649		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 223 303	5 223 303		
Produits constatés d'avance				
Total	5 232 407	5 232 407		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	4 790 991			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FRS FACT.NON PARVENUES	2 520
DEMANDES D ACOMPTES FOURNISSEURS	576
FRS FNP INTERCO GT	46
INT.COURUS A PAYER	288
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	5 649
Total	9 079

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices**Incidence des évaluations fiscales dérogatoires**

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	647 873
+ Impôts sur les bénéfices	155 026
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	802 899
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	802 899

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	802 899	155 026	647 873
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés			
Résultat comptable	802 899	155 026	647 873
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Le taux de l'impôt sur les sociétés a été réduit à 28%.

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2005, la société SAS IGEC est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GRANT THORNTON & ASSOCIES.

La société Grant Thornton & Associés est la tête de groupe d'intégration fiscale.

Le groupe fiscal est constitué pour l'exercice 2020/2021 de :

- Grant Thornton & Associés
- Grant Thornton
- Grant Thornton Conseil
- Grant Thornton Executive
- IGEC
- Grant Thornton Corporate Finance
- Tuillet Audit
- AEG Finances
- Grant Thornton Audit

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale (correspondant à la différence entre l'impôt payé par le groupe et la somme des impôts individuels) est imputable à la société Grant Thornton & Associés, société tête de groupe.

Une économie d'impôt peut être constatée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires.

L'impôt se présente comme suit :

- Impôt sur les sociétés du groupe fiscal au titre de l'exercice : 2 880 381 euros
- Intégration fiscale - produit : 42 790 euros

Impôt de IGEC en l'absence d'intégration fiscale : 155 026 euros.

IGEC : pas de déficit reportable.

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : GRANT THORNTON & ASSOCIES

Forme : SAS

SIREN : 440726289

Au capital de : 26 622 440 Euro

Adresse du siège social :

29 RUE DU PONT

92 200 NEUILLY SUR SEINE

IGEC RCA Ex 30-09-2021

Rapport d'audit final

2022-03-11

Créé le :	2022-03-11
De :	Yasmina AMGHAR (yamghar@ledouble.fr)
État :	Signés
ID de transaction :	CBJCHBCAABAA5Dli8C6gHKrPHzNjiWL4sFDFFBUCfX5-

Historique « IGEC RCA Ex 30-09-2021 »

-  Document créé par Yasmina AMGHAR (yamghar@ledouble.fr)
2022-03-11 - 15:35:15 GMT
-  Document envoyé par courrier électronique à Agnès Piniot (apiniot@ledouble.fr) pour signature
2022-03-11 - 15:35:45 GMT
-  Courrier électronique consulté par Agnès Piniot (apiniot@ledouble.fr)
2022-03-11 - 15:41:31 GMT
-  Document signé électroniquement par Agnès Piniot (apiniot@ledouble.fr)
Date de signature : 2022-03-11 - 15:41:51 GMT - Source de l'heure : serveur
-  Accord terminé
2022-03-11 - 15:41:51 GMT